

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le **11/09/25**



ID : 026-212601249-20250909-DEL_2025_048-DE

Le neuf septembre deux mille vingt cinq le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 02 septembre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

PRESENTS (20) : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Christophe LAVIGNE, Anne-Marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Christiane PERALDE, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Pierric PAUL, Christian BERNARD, Nathalie DUCROS, Jean-Christophe CHASTANG, Fabrice GIRAUDEAU, Valérie LECLERE, Christine JARGEAT, Anne KLEINHENY, Adrien CHAPIGNAC, Marcel DATIN.

Absents ayant donné pouvoir (3) : Marie-Claire FAURE pouvoir à Florence CHAREYRON, Françoise DELAMONTAGNE pouvoir à Odile MOURIER, Isabelle LEO pouvoir à Françoise CHAZAL.

Absents (3) : Emilien TERRAS, Cécile MVOGO, Sandrine POGGI.
Mme Anne-Marie DUBOIS est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 23 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 26

DEL-2025-048) SUBVENTION FAÇADES GUYON MAUBERT ELIANE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés collectivités locales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 ; L 2311-7 ;

Vu la délibération 2021-023 en date du 16 mars 2021 portant règlement du dispositif d'aides à la rénovation des façades,

Vu la délibération 2021-131 en date du 30 novembre 2021 portant modification du règlement du dispositif d'aides à la rénovation des façades,

Madame le Maire fait part de la demande d'aide reçue dans le cadre du dispositif susmentionné, de Mme GUYON MAUBERT Eliane, domiciliée 148 chemin de la forêt aux Martins à Valence, pour la rénovation de l'immeuble dont elle est propriétaire situé 5 rue du Monastère à Etoile Sur Rhône

○ Montant des travaux : 7 029.91€ HT

○ Subvention proposée : **700€** (10% du montant des travaux, avec un plafond à 700€ par immeuble)

Considérant que la demande susvisée est éligible au dispositif,

Vu l'Accord assorti de prescriptions de l'architecte des bâtiments de France en date du 10 avril 2025, et l'arrêté de non-opposition avec prescriptions à la déclaration préalable n° DP 026 124 25 00048 en date du 22 avril 2025

Vu la DAACT en date du 30 juin 2025, et l'attestation de non-contestation de la conformité en date du 11 août 2025

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 21/08/2025,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} septembre 2025,

Après en avoir délibéré

Le conseil Municipal décide à l'unanimité

D'ACCORDER la subvention façades, à Mme GUYON MAUBERT Eliane, pour le

montant susmentionné de 700€,

- **DE DONNER** pouvoir au Maire, ou à défaut à un adjoint, de signer la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/09/2025
Reçu en préfecture le 09/09/2025
Publié le 11/09/25
ID : 026-212601249-20250909-DEL_2025_048-DE

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ETOILE SUR RHONE
Le 09 septembre 2025
Le Maire
Françoise CHAZAL

